République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2019 À 14H30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 5 décembre 2019

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	15 titulaires 8 suppléants

Délibération n°349 du Comité syndical

2. Convention financière ADEUS 2020

Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS pour 2020 a été validé lors du comité syndical du 24 octobre dernier. Il portera essentiellement sur la révision du SCOTERS.

La contribution du SCOTERS à l'ADEUS pour 2020 est fixée à 150 000 € (comme en 2019), dont 75 000 € seront inscrits en fonctionnement au budget primitif et le solde de 75 000 € en investissement au budget supplémentaire (soit après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables).

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Charge M. Jean-Marc WILLER, 1er vice-président du syndicat mixte, de la signature de la convention financière 2020 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise pour un montant de 150 000 € et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 18 DEC. 2019
La publication le 18 DEC. 2019
Strasbourg, le 18 DEC. 2019

Le Président
Robert HERRMANN

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
19 DEC. 2019
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité